

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 7**2 janvier 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| Bayerische Entwicklung S.A., Luxembourg | 336 | Garagenlager S.A., Luxembourg | 305 |
| BR Fund, Sicav, Luxembourg | 336 | Gecofet Petroleum S.A., Luxembourg | 309 |
| D.M.E., Distribution de Matériel Electrique, S.à r.l., Ehlerange | 292 | Geholux Holding S.A., Luxembourg | 306 |
| DWS TopZins. | 291 | Geholux Holding S.A., Luxembourg | 308 |
| Elefant S.A., Luxembourg | 292 | Gelt S.A., Dudelange | 309 |
| Euro-Sanit, S.à r.l., Kayl. | 294 | Genepar S.A., Luxembourg | 309 |
| Eurohoods S.A., Luxembourg | 292 | Gima S.A., Luxembourg | 310 |
| EWI Holding S.A., Luxembourg | 295 | Golden World Services S.A., Luxembourg | 309 |
| Fari S.A., Luxembourg | 295 | Good Reason S.A., Luxembourg | 305 |
| FBOA Participations S.A.H., Luxembourg | 334 | Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg | 310 |
| Fetucci Holding S.A., Luxembourg | 298 | Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg | 311 |
| Fides et Spes S.A.H., Luxembourg | 299 | Grafinco S.A., Luxembourg | 312 |
| Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Esch-sur-Alzette | 299 | Grafinco S.A., Luxembourg | 313 |
| Figed S.A., Luxembourg | 299 | Grant Thornton Fiduciaire, Luxembourg | 311 |
| Financière Baucaise S.A.H., Luxembourg | 299 | Greenval, S.à r.l., Luxembourg | 314 |
| Financière de Vignay S.A., Luxembourg | 301 | Guardian Automotive Europe Development & Services S.A. ("GAEDS"), Dudelange | 314 |
| Financière F.A.A.A. S.A., Luxembourg | 300 | Guardian Automotive-E S.A., Grevenmacher | 314 |
| Financière Franco-Belge de Gestion Patrimoniale S.A.H., Luxembourg | 299 | Guardian Brazil Investments S.A., Dudelange | 315 |
| Financière Mornale S.A., Luxembourg | 300 | Guardian Europe Financial Services S.A., Dudelange | 316 |
| Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg | 300 | Guardian Europe S.A., Dudelange | 315 |
| Finantel S.A.H., Luxembourg | 334 | Guardian Europe S.A., Dudelange | 315 |
| Finconsult International S.A., Luxembourg | 298 | Guardian Germany Investments S.A., Dudelange | 316 |
| Finel S.A., Luxembourg | 301 | Guardian Glass S.A., Dudelange | 316 |
| Finpelts S.A., Luxembourg | 300 | Guardian International Services and Transactions S.A., Dudelange | 317 |
| Finsign S.A., Luxembourg | 303 | Guardian Luxembourg S.A., Dudelange | 317 |
| Fiparlux S.A., Luxembourg | 303 | Guardian Luxguard I S.A., Bascharage | 317 |
| Firanlux S.A., Luxembourg | 301 | Guardian Luxguard II S.A., Dudelange | 318 |
| Firanlux S.A., Luxembourg | 302 | Guardplastic S.A., Luxembourg | 318 |
| Flavien Company S.A.H., Luxembourg | 303 | Guardplastic S.A., Luxembourg | 319 |
| Floralie S.A.H., Luxembourg | 303 | Gym 7 Fit, S.à r.l., Luxembourg | 313 |
| Flucodal Participations S.A., Luxembourg | 303 | H.P. Therkelsen Lux, G.m.b.H., Mamer | 329 |
| Fomasagi S.A., Bettembourg | 304 | Hapolux S.A., Luxembourg | 315 |
| Frame International S.A., Luxembourg | 334 | Hapolux S.A., Luxembourg | 315 |
| Fredcat Investments S.A., Luxembourg | 304 | Harmony S.A., Luxembourg | 319 |
| G.I.D. Holding S.A., Luxembourg | 304 | Hate Lux S.A. | 319 |
| Galasso Giuseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 305 | Helena Info Management S.A., Luxembourg | 326 |
| Galasso Giuseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 305 | Helios Management S.A., Luxembourg | 326 |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| Helios Private Equity S.A., Luxembourg | 326 | Immobilière d'Oetrange, S.à r.l., Oetrange | 332 |
| Helvag Immo A.G., Luxembourg | 326 | Immobilière d'Oetrange, S.à r.l., Oetrange | 332 |
| Helvag Immo A.G., Luxembourg | 327 | Immobilière de Schiffange S.A., Luxembourg.... | 330 |
| Hifi-Participations S.A., Luxembourg | 327 | Immobilière Pasadena S.A., Luxembourg | 290 |
| Hifi-Participations S.A., Luxembourg | 327 | Information Business Integration S.A., Luxem- | |
| Hifi-Participations S.A., Luxembourg | 328 | bourg | 290 |
| Hilbert S.A., Steinfurt. | 328 | Innoclean S.A., Luxembourg | 316 |
| Holdinter S.A.H., Luxembourg | 329 | Intermeat Services S.A., Dudelange | 308 |
| Holiday & Leisure S.A., Luxembourg | 329 | International Compound S.A., Luxembourg | 332 |
| Hortensia S.A.H., Luxembourg | 330 | Investissements Immobiliers Européens S.A.H., | |
| Huro S.A.H., Luxembourg | 330 | Luxembourg | 328 |
| IBJ Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxem- | | Kalesa, S.à r.l., Luxembourg | 317 |
| bourg | 331 | Kalesa, S.à r.l., Luxembourg | 317 |
| ICT Innovative Clean Technologies S.A., Luxem- | | Keywest International S.A., Luxembourg | 331 |
| Lbourg | 319 | Korsnäs Re S.A., Luxembourg | 333 |
| IDS Scheer CEE, IDS Scheer Central and Eastern | | Korsnäs Re S.A., Luxembourg | 333 |
| Europe S.A., Luxembourg | 302 | Kredietbank S.A. Luxembourggeoise | 335 |
| IFA S.A., Luxembourg | 314 | RDDA Participations S.A.H., Luxembourg | 334 |
| IFIL Investissements S.A., Luxembourg | 331 | Sigval Holding S.A., Luxembourg | 333 |
| Immobilière Dorique S.A., Luxembourg | 332 | Sorokina S.A.H., Luxembourg | 335 |
| Immobilière d'Avrignac S.A., Luxembourg | 331 | Triborg Holding S.A., Luxembourg | 333 |
| Immobilière d'Oetrange, S.à r.l., Oetrange | 332 | Visitronics International S.A.H., Luxembourg | 335 |

IMMOBILIERE PASADENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.913.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 29 juin 2001

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45356/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juillet 2001

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-six euros (173.525,46 EUR).

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante-quatorze virgule cinquante-quatre euros (74,54 euros) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-six euros (173.525,46) euros à cent soixante-treize mille six cents euros (173.600,- euros) par versement en numéraire.

- L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille six cents euros (173.600,- euros) représenté par cinq mille six cents (5.600) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social de la société est fixé à sept millions francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) représenté par cinq mille six cents (5.600) actions, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45363/794/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

DWS TopZins, Fonds Commun de Placement.

Zusätzlich zu den Artikeln 1 bis 16 des allgemeinen Teils des Verwaltungsreglements gemäß Veröffentlichung im *Mémorial C* vom 22. Juli 1992, 26. Oktober 1992, 22. Dezember 1992 und vom 30. September 1998 gelten für den DWS TopZins mit Wirkung vom 2. Januar 2002 folgende Bestimmungen:

Besonderer Teil

Art. 17. Anlagepolitik.

Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer Rendite in Euro. Das Fondsvermögen wird vorwiegend in Anleihen, Wandelanleihen und sonstigen festverzinslichen Wertpapieren oder Anleihen mit variablem Zinssatz angelegt, die an Börsen oder einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Staat der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) gehandelt werden. Durch die flexible Nutzung der in Artikel 4, Absätze 6, 7 und 11 des Verwaltungsreglements aufgezeigten Möglichkeiten wird die Verwaltungsgesellschaft in die Lage versetzt, auf der Grundlage des spezifischen Know-hows des Fondsmanagements Optionen und Finanzterminkontrakte zur Optimierung der Wertentwicklung des Fonds im Interesse der Anteilhaber einzusetzen. Bezüglich der Chancen und Risiken solcher Geschäfte wird auf Artikel 4, Absätze 6 und 7 des Verwaltungsreglements hingewiesen. Das Fondsvermögen kann darüber hinaus in allen anderen zulässigen Vermögenswerten angelegt werden.

Art. 18. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis.

1. Die Fondswährung ist der Euro.
2. Ausgabepreis ist der Anteilwert zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 2,5%. Er ist zahlbar unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 19. Anteile.

Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 20. Kosten.

1. Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von bis zu 0,5% p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes. Darüber hinaus erhält die Verwaltungsgesellschaft aus dem Fondsvermögen eine erfolgsbezogene Vergütung, sofern die Wertentwicklung der Anteile über 5% p.a. liegt. Die erfolgsbezogene Vergütung beträgt bis zu 50% der erwirtschafteten Performance. Bis zu einer Wertentwicklung von 5% p.a. fällt keine erfolgsbezogene Vergütung an; ab 5% p.a. Wertentwicklung fällt auf die gesamte Wertentwicklung im Abrechnungszeitraum die genannte Vergütung in Höhe von bis zu 50% an. Bei geringfügig über der festen Grenze liegender Wertentwicklung darf es aufgrund der Entnahme der erfolgsbezogenen Vergütung im Ergebnis nicht zu einer Unterschreitung der Wertentwicklung von 5% kommen. Eine negative Performance muß nicht im nachfolgenden Abrechnungszeitraum aufgeholt werden. Die erfolgsbezogene Vergütung wird in der Regel täglich ermittelt und in der Regel jährlich stichtagsbezogen abgerechnet. Dabei wird eine etwa anfallende erfolgsbezogene Vergütung täglich im Sondervermögen zurückgestellt. Liegt die Anteilwertentwicklung am Abrechnungstichtag unter der 5% Wertentwicklungsgrenze, so wird eine im jeweiligen Abrechnungszeitraum bisher zurückgestellte erfolgsbezogene Vergütung entsprechend wieder aufgelöst. Liegt die Anteilwertentwicklung über der 5% Wertentwicklungsgrenze kann die am Ende des Abrechnungszeitraumes bestehende zurückgestellte erfolgsbezogene Vergütung entnommen werden.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

- a) ein Entgelt in Höhe von 0,1 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes;
- b) eine Bearbeitungsgebühr von 0,125% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen).

3. Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt zum Monatsende. Sämtliche Kosten werden zunächst dem laufenden Einkommen, dann den Kapitalgewinnen und zuletzt dem Fondsvermögen angerechnet.

4. Die Verwaltungsgesellschaft kann dem Fonds neben den Kosten im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Wertpapieren folgende Kosten belasten:

- a) Steuern, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
- b) Kosten für Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilhaber dieses Fonds handeln;
- c) Kosten der Wirtschaftsprüfer.

Art. 21. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember erstmals zum 31. Dezember 2002. Ein erster ungeprüfter Halbjahresbericht wird zum 30. Juni 2002 erscheinen. Der erste geprüfte Jahresbericht wird zum 31. Dezember 2002 erscheinen.

Art. 22. Dauer des Fonds.

Die Laufzeit des Fonds ist unbefristet.

Luxemburg, den 9. November 2001.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73896/999/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

D.M.E., DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 41.440.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

E. Schlessler.

(45207/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

ELEFANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.550.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

(45227/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

EUROHOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 64.189.

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROHOODS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juillet 1998, numéro 516.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 1999, numéro 172.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caterina Scotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de lire italienne en Euro.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.062,93 (mille soixante-deux virgule quatre-vingt treize Euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 154.937,07 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept euros) à EUR 156.000,- (cent cinquante-six mille euros) par versement en espèces.
- 4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,-.
- 6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.
- 7.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de ITL en Euro au cours de ITL 1936,27 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes) soit établi à EUR 154.937,07 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.062,93 (mille soixante-deux virgule quatre-vingt treize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 154.937,07 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept EURO) à EUR 156.000,- (cent cinquante-six mille euros).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 1.062,93 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 156.000,- (cent cinquante-six mille euros) soit représenté par 15.600 actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 1.000.000,-

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

Septième résolution

Suite aux modifications qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

'Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à cent cinquante-six mille euros (156.000,- EUR) représenté par quinze mille six cents (15.600) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.'

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à quarante-deux mille huit cent soixante dix-huit francs luxembourgeois (42.878,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Scotti, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2001, vol. 418, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2001.

E. Schroeder

(45244/228/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

EURO-SANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 33.268.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hugo Lozzi, technicien sanitaire, demeurant à Cattenom, 26, rue Robert Schuman, (France).
- 2.- Monsieur Charles Stuhlsatz, technicien sanitaire, demeurant à F-Manom, 16, rue Louis Bertrand, (France).
- 3.- Monsieur Sébastien Lozzi, technicien sanitaire, demeurant à F-57100 Thionville, 44, rue St. Elisabeth, (France).
- 4.- Monsieur Patrice Lozzi, technicien, demeurant à F-57970 Yutz, 1, rue de la République, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée EURO-SANIT, S.à r.l., avec siège social à L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin (R. C. Luxembourg B numéro 33.268), a été constituée par acte du notaire instrumentaire, à la date du 9 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 335 du 20 septembre 1990, et que les statuts ont été modifiés suivant le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 220 du 22 mars 2000.

- Que le capital social est fixé à cinq cent dix mille francs (510.000,- frs), représenté par cinq cent dix (510) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les cessions par:

- Monsieur Hugo Lozzi, préqualifié, de cinquante et une (51) parts sociales, à Monsieur Sébastien Lozzi, préqualifié;
- Monsieur Hugo Lozzi, préqualifié, de cinquante et une (51) parts sociales, à Monsieur Patrice Lozzi, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits, sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille francs luxembourgeois (510.000,- LUF), divisé en cinq cent dix (510) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Hugo Lozzi, technicien sanitaire, demeurant à Cattenom, 26, rue Robert Schuman, (France), deux cent cinq parts sociales | 153 |
| 2.- Monsieur Charles Stuhlsatz, technicien sanitaire, demeurant à F-Manom, 16, rue Louis Bertrand, (France), deux cent cinquante-cinq parts sociales | 255 |
| 3.- Monsieur Sébastien Lozzi, technicien sanitaire, demeurant à F-57100 Thionville, 44, rue St. Elisabeth, (France), cinquante et une parts sociales | 51 |
| 4.- Monsieur Patrice Lozzi, technicien, demeurant à F-57970 Yutz, 1, rue de la République, (France), cinquante et une parts sociales | 51 |
| Total: cinq cent dix parts sociales | 510 |

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.'

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts comme suit:

'**Art. 7. Premier alinéa.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et aux descendants en ligne directe.'

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Lozzi, C. Stuhlsatz, S. Lozzi, P. Lozzi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2001, vol. 515, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2001.

J. Seckler.

(45250/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

EWI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 5, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 77.477.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 14 février 2001 que le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:

5, avenue du Bois, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 554, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45255/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.615.

—
L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FARI S.A., R. C. numéro B 66.615 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 911 du 16 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André Schwachtgen en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 456 du 28 décembre 2000.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cent cinquante (2.150) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Reformulation de l'objet social.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.

3. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de quatre cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 452,90) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et dix cents (EUR 53.297,10) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions sans valeur nominale à cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 53.750,-) sans émission d'actions nouvelles.

4. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

5. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.

6. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
7. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.
8. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
9. Refonte des statuts.
10. Révocation de l'administrateur-délégué.
11. Affectation des administrateurs à leur catégorie de signature correspondante.
12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la société est reformulé comme suit:

'Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme 'Société de Participations Financières'.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et dix cents (EUR 53.297,10).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de quatre cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 452,90) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et dix cents (EUR 53.297,10) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions sans valeur nominale à cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 53.750,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de quatre cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 452,90) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Sixième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature 'A' ou pouvoir de signature 'B' lors de leur nomination.

La société se trouve désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Septième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 20 avril à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été modifiés de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

'Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FARI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme 'Société de Participations Financières'.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 53.750,-) divisé en deux mille cent cinquante (2.150) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 4. Toutes les actions sont nominatives et ne peuvent être que nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.

Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature 'A' ou pouvoir de signature 'B'.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité de 90 % des votants:

- L'achat et la vente des participations;
- La demande et le remboursement de financements;
- Le dépôt en garantie d'actifs de la société pour compte de tiers;
- La nomination d'un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 avril à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Neuvième résolution

Suite à la cinquième résolution, il est mis fin à la délégation de la gestion journalière de la société attribuée à Monsieur Rudy Cereghetti, administrateur de société, domicilié à CH-Rancate, lequel conserve son mandat d'administrateur et est affecté à la catégorie A.

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, et Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, administrateurs de la Société, sont affectés à la catégorie B.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est estimée à dix-huit mille deux cent soixante-dix (18.270,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 130S, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45259/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FETUCCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.736.

Statuts coordonnés au 27 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45260/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.183.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2001, enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2001, volume 515, folio 3, case 9.

I.- Que la société anonyme FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B numéro 46.183, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 107 du 23 mars 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Frank Molitor,

- en date du 15 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 460 du 16 novembre 1994,

- en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 420 du 11 juin 1998.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2001.

J. Seckler.

(45275/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIDES ET SPES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.923.

Statuts coordonnés au 8 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45263/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.288.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2001.

Pour FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

J.-P. F. Ensch

Administrateur-Délégué

(45267/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIGED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.443.

Statuts coordonnés au 22 juin 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45268/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE BAUCALAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.879.

Statuts coordonnés au 16 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45269/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE FRANCO-BELGE DE GESTION PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.318.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg le 2 juillet 2001

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45271/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE F.A.A.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.609.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE F.A.A.A. S.A.

Signature

Administrateur

(45270/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.488.

Statuts coordonnés au 19 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(45272/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 40.877,- pour le porter à LUF 1.290.877,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45273/531/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINPELTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.270.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2001*

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur en remplacement de Madame Frie Van de Wouw jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Décharge pleine et entière a été donnée à Madame Frie Van de Wouw résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45277/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINANCIERE DE VIGNAY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.394.

Statuts coordonnés au 10 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45274/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 45.394.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(45276/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIRANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 76.855.

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FIRANLUX S.A., R.C. B numéro 76.855, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 862 du 25 novembre 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante-neuf mille (159.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) euros par la création et l'émission de quinze mille neuf cents (15.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

- Souscription et libération.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros et en détail d'articles de ménage,
- l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros et en détail d'articles de parfumerie,
- l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros et en détail, l'industrialisation d'accessoires et de pièces détachées de moyens de transports automoteurs.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.'

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-neuf mille (159.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à cent quatre-vingt-dix mille (190.000) euros, par la création et l'émission de quinze mille neuf cents (15.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par:

- HANELL INVESTMENTS S.A., une société avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize City, Belize, ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, en vertu d'un mandat général donné à Belize City, Belize, le 8 janvier 2001,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent cinquante-neuf mille (159.000,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) divisé en dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.'

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à six millions quatre cent quatorze mille quarante-quatre francs luxembourgeois (LUF 6.414.044,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: P. Chantereau, R. Thill, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 76, case 11. – Reçu 64.140 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45280/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIRANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 76.855.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 780 du 3 juillet 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45281/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IDS SCHEER CEE, IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 40.765.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45347/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.857.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Pour FINSIGN S.A.

Signature

(45278/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.978.

Statuts coordonnés au 7 juin 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(45279/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FLAVIEN COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.705.

Statuts coordonnés au 27 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45282/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FLORALIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.470.

Statuts coordonnés au 5 juin 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(45283/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FLUCODAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 75.560.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2001*

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur en remplacement de Madame Frie Van de Wouw jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Décharge pleine et entière a été donnée à Madame Frie Van de Wouw résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45284/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FOMASAGI, Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 1, rue Dr François Baclesse.
R. C. Luxembourg B 75.246.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2001, vol. 320, fol. 53, case 2/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(45285/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FREDCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.120.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(45288/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

G.I.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.334.

Extrait du procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social en EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001. L'Assemblée décide également de convertir le capital autorisé de 10.000.000,- de francs luxembourgeois en 248.000,- euros.

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 1^{er} et 5 de l'article 3 des statuts pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 5.** Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener, Administrateur et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45297/531/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GALASSO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.
R. C. Luxembourg B 46.771.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45289/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GALASSO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.
R. C. Luxembourg B 46.771.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45290/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GARAGENLAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte au montant de 12.697.255,- LUF est reportée à nouveau.

Administrateurs

Jacques-René Schmitz, demeurant à L-1227 Luxembourg

Mme Marie-Louise Schram, demeurant à L-1940 Luxembourg

Jacques Hubert Schmitz, demeurant à L-1940 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

M. Edgar Schmitz, demeurant L-8216 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour la société

J.R. Schmitz

(45291/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GOOD REASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 5, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 77.485.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 14 février 2001 que le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:

5, avenue du Bois, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 554, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45302/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**GEHOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GEHOLUX S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.322.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GEHOLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.322, constituée suivant acte notarié en date du 26 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 468 du 18 novembre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 19 décembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en économie et commerce, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de GEHOLUX S.A. en GEHOLUX HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Suppression de la valeur nominale des actions;

3. Conversion de la devise du capital social en Euro de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 309.874,13 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et treize cents);

4. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 20.125,87 (vingt mille cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-sept cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 309.874,13 (trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et treize cents) à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles;

5. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 55,- (cinquante-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions de EUR 55,- (cinquante-cinq euros) chacune;

6. Fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 3.300.000,- (trois millions trois cent mille euros) pour porter le capital social actuel de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) à EUR 3.630.000,- (trois millions six cent trente mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

7. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées;

8. Modifications des articles des statuts relatifs.

9. Modification de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

10. Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot 'administrateur-délégué' par 'délégué du conseil'.

11. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GEHOLUX HOLDING S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GEHOLUX HOLDING S.A.'

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de ITL en Euros.

Le capital social est ainsi converti de six cent millions de lires italiennes (600.000.000,- ITL) en trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros treize cents (309.874,13 EUR) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille cent vingt-cinq euros quatre-vingt-sept cents (20.125,87 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros treize cents (309.874,13 EUR) à trois cent trente mille euros (330.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à concurrence de vingt mille cent vingt-cinq euros quatre-vingt-sept cents (20.125,87 EUR).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste 'résultats reportés' par les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000.

Ces documents resteront, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire annexés aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer la désignation de la valeur nominale des actions à cinquante-cinq euros (55,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide fixer le capital autorisé à trois millions six cent trente mille euros (3.630.000,- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé dans les conditions et modalités qu'il fixera.

De même l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles dans les limites du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter de droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'obligations convertibles et lors de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera pendant une période de cinq ans jusqu'au 27 juin 2006.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

'**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent trente mille euros (330.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-cinq euros (55,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à trois millions six cent trente mille euros (3.630.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cinquante-cinq euros (55,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. Cette autorisation est valable jusqu'au 27 juin 2006.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant droit.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors de l'émission d'obligations convertibles et lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par

décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société comme suit:

'Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.'

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de remplacer à l'article 7 des statuts les mots 'administrateur-délégué' par 'délégué du conseil'.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.'

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, F. Barcaglioni, C. Bonvalet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 130S, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F. Baden.

(45293/200/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GEHOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(45294/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 34.199.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C N° 448 du 3 décembre 1990, modifié par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C N° 586 du 9 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 59, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INTERMEAT SERVICES S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(45367/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GECOFET PETROLEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.938.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

(45292/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 55.144.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

J.L. Pitsch

Directeur

(45295/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GENEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.198.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GENEPAR S.A.

Signature

(45296/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GOLDEN WORLD SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Golden World Services S.A.
à Luxembourg le 7 juillet 2001*

La réunion a été convoquée par Monsieur Pedro Dos Santos, le président du conseil d'administration.

Le président constate que sont présents à la réunion:

Monsieur Pedro Dos Santos, Administrateur-délégué

Mademoiselle Antonia Flor, Administrateur.

Le président déclare que le quorum est atteint, que le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Engagement de la cosignature obligatoire dans tous les engagements de la Société.

Puis il ouvre les débats à 16.00 heures.

La majorité du conseil décide:

Que Monsieur Dos Santos Pedro continue avec sa fonction d'administrateur-délégué avec droit de cosignature obligatoire.

Aucune autre affaire ne nécessitant une action ou une résolution de conseil d'administration, sur motion en bonne et due forme, les débats sont levés à 17.00 heures.

P. Dos Santos / A. Flor

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45301/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 59.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 37, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la GIMA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45298/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 71.219.

L'an deux mille un, le deux juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., avec siège social à Colmar-Berg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 4 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hermann Lange, Finance Director, demeurant à L-9142 Burden, 19, rue Jean Melsen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Lentz, Fondé de pouvoir, demeurant à L-7262 Helmsange, 15, Cité Princesse Amélie.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Louis Reiles, Fondé de pouvoir, demeurant à L-9068 Ettelbrück, C24, cité Patton.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion de la devise en Euro.
- 2.- Augmentation du capital par apport en nature à concurrence d'un montant de cent neuf millions trois cent mille euros (109.300.000,- EUR).
- 3.- Libération et souscription des actions nouvelles.
- 4.- Modification de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise de francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

Le capital social de huit cent six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille francs luxembourgeois (806.798.000,- LUF) sera dès à présent de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent neuf millions trois cent mille euros (109.300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) à cent vingt-neuf millions trois cent mille euros (129.300.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille neuf cent trente (10.930) actions nouvelles de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Les actions nouvelles sont libérées par apport de 302 actions (sur 400 actions émises) de la société WINGFOOT (GIBRALTAR) LIMITED, avec siège social à Gibraltar, International Commercial Centre, Casemates Square. La société WINGFOOT (GIBRALTAR) LIMITED à été constituée le 8 mars 2001 avec un capital de deux cents euros (200,- EUR). Le capital a été augmenté en date du 1^{er} avril 2001 à concurrence de trente-neuf mille huit cents euros (39.800,- EUR), assorti d'une prime d'émission de cent cinquante-sept millions soixante mille euros (157.060.000,- EUR).

L'apport est évalué à cent vingt millions deux cent quatre-vingt mille euros (120.280.000,- EUR) au 2 juillet 2001.
La consistance et la valeur de cet apport est certifiée exacte par un rapport de Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, en date du 2 juillet 2001 et dont la conclusion se lit comme suit:

«*Conclusion*

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the value of the 302 contributed shares of WINGFOOT (GIBRALTAR) LIMITED, value which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions nouvelles sont souscrites par GOODYEAR DUNLOP TIRES EUROPE B.V., avec siège social à Amsterdam, De Boelelaan 7,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Hermann Lange, demeurant à L-9142 Burden, 19, rue Jean Melsen, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-neuf millions trois cent mille euros (129.300.000,- EUR), divisé en douze mille neuf cent trente (12.930) actions ayant chacune une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR).

Toutes les actions ont été entièrement libérées.»

D'autre part en supplément à l'apport en capital l'apport en titres dégage une prime d'émission de dix millions neuf cent quatre-vingt mille euros (10.980.000,- EUR), affectée en compte prime d'émission.

L'apport de titres représente un apport de plus de 75 % des titres d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 en ce qui concerne le droit d'apport est sollicitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux cent quarante mille francs luxembourgeois (240.000,- LUF).

Evaluation

L'augmentation du capital social est évaluée à quatre milliards quatre cent neuf millions cent cinquante et un mille soixante-dix francs luxembourgeois (4.409.151.070,- LUF) et l'apport en prime d'émission à quatre cent quarante-deux millions neuf cent trente-deux mille cent deux francs luxembourgeois (442.932.102,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Lange, T. Lentz, L. Reiles, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2001, vol. 418, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45303/228/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 71.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45304/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.292.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

(45307/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GRAFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.020.

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAFINCO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 241 du 4 juin 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Dereme, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 4.100.000,- BEF pour le porter de son montant actuel de 21.000.000,- BEF à 25.100.000,- BEF par incorporation de réserves.

2.- Conversion du capital social en euros.

3.- Réduction du capital social.

4.- Fixation d'un capital autorisé à 2.500.000,- EUR.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Suppression de l'article 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cent mille francs belges (4.100.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions de francs belges (21.000.000,- BEF) à vingt-cinq millions cent mille francs belges (25.100.000,- BEF) par incorporation de réserves et de bénéfices reportés.

Lesquels réserves et bénéfices reportés ressortent d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000 qui restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de BEF en Euro au cours de 40,3399 BEF pour 1,- EUR de sorte que le capital de 25.100.000,- BEF soit établi à six cent vingt-deux mille deux cent douze euros soixante-quinze cents (622.212,75 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent vingt-deux mille deux cent douze euros soixante-quinze cents (122.212,75 EUR) pour le ramener de six cent vingt-deux mille deux cent douze euros soixante-quinze cents (622.212,75 EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires d'un même montant au prorata de leur participation.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à 2.500.000,- EUR.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 5 des statuts toute référence aux parts de fondateurs.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), divisé en vingt et une (21) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.'

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 18 des statuts.

Les articles suivants sont renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Leroi, C. Faber, F. Dereme, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2001, vol. 418, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45305/228/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GRAFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.020.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45306/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GYM 7 FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.875.

EXTRAIT

Par acte sous seing privé daté du 28 juin 2001, Monsieur Mihai Tasca, en qualité d'associé unique, a cédé l'intégralité des parts sociales (500 parts sociales) qu'il détenait dans la société GYM 7 FIT, S.à r.l., à la société PASSAGE INVEST N.V., société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Zuiderlaan 4, 9000 Gent, de sorte que la société GYM 7 FIT, S.à r.l. est aujourd'hui intégralement détenue par la société PASSAGE INVEST N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45323/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GREENVAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.125.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 55, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREENVAL, S.à r.l.

M. Badin

(45308/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.
R. C. Luxembourg B 39.745.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45309/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT & SERVICES S.A. («GAEDS»),
Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 57.266.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45310/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille francs) en EUR 92.960,07 (quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante euros et zéro sept cents), divisé en 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de pouvoir, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et M. Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour IFA S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45348/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 55.934.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45311/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 23.829.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45312/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 23.829.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45313/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 51.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(45326/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 51.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(45327/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 62.662.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.L. Pitsch

Directeur

(45314/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN GERMANY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 50.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45315/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN GLASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 62.403.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45316/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.694.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 avril 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Sébastien Puydebois en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Damien Aps.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Monsieur Ivan Korbar et Monsieur Jean-Michel Bianchi.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée Générale réélit à la fonction de commissaire aux comptes la S.A. DELOITTE & TOUCHE, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'Administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2000-2001.

INNOCLEAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45364/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN INTERNATIONAL SERVICES AND TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 72.363.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45317/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 61.341.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45318/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN LUXGUARD I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.385.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45319/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KALESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.955.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45386/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KALESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.955.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45387/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDIAN LUXGUARD II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 27.249.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Un mandataire

J.D. Moore

Directeur

(45320/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**GUARDPLASTIC S.A., Société Anonyme,
(anc. GUARDIAN PLASTICS S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 79.101.

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUARDIAN PLASTICS S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling, R. C. Luxembourg section B numéro 79.101, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 445 du 15 juin 2001,

avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Bascharge.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de GUARDIAN PLASTICS S.A. en GUARDPLASTIC S.A.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GUARDPLASTIC S.A.'.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en GUARDPLASTIC S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GUARDPLASTIC S.A.'.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, M. Perrone, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2001, vol. 514, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2001.

J. Seckler.

(45321/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

GUARDPLASTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 79.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2001.

J. Seckler.

(45322/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HARMONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 53.432.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HARMONY S.A.

Signatures

(45328/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HATE LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.937.

Dénonciation de siège social

Il résulte que le siège social de la société HATE LUX S.A., inscrit au R.C. de Diekirch, section B, numéro 4.937, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Maître D. Phong

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45329/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**ICT INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. CLAB IMMOBILIER S.A.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.976.

In the year two thousand one, on the third of July.

Before Us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLAB IMMOBILIER S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Molitor, notary residing in Dudelange, on the 29th of August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C of the 8th of March 2001, number 181.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of Maître Frank Molitor, notary residing in Dudelange, on the 13th of November 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr François Dereme, conseiller juridique et fiscal, residing in Etterbeek (B).

The chairman appointed as secretary Mrs Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, residing in Meix-le-Tige (B).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the name of the company.
- 2.- Reduction of the share capital for a total amount of two hundred fourteen thousand Euros (EUR 214,000.-) to reduce it back from its actual amount of two hundred forty-five thousand Euros (EUR 245,000.-) to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) by reimbursement to the shareholders and cancellation of their shares.
- 3.- Change of the number and par value of the shares.
- 4.- Appointment of directors.
- 5.- Amendment of the purpose of the company.
- 6.- Amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation in order to change the majority quorums for certain resolutions.
- 7.- Complete restatement of the Articles of Incorporation in English.
- 8.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from CLAB IMMOBILIER S.A. into ICT INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A.

Second resolution

The meeting decides to reduce the share capital by a total amount of two hundred fourteen thousand Euros (EUR 214,000.-) to bring it from its actual amount of two hundred forty-five thousand Euros (EUR 245,000.-) to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) by reimbursement to the shareholders and cancellation of the share's.

When proceeding to the reimbursement to the shareholders the terms of Article 69 of the Law of Trading Companies will have to be respected by the Company.

Third resolution

The meeting decides to change the number and the par value of the shares so that the share capital of EUR 31,000.- shall be represented by 310 shares of EUR 100.- each.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignations of Mr Eric Breuillé, Mr Luc Leroi and Mr Dominique Moinil as directors and grants them full discharge.

Are appointed as new directors for six years:

Mr Rudolf Gunerman, director, Maowood Lane-Reno, 89502 USA Nevada, chairman.

Mr Gabriele De Angelis, director, in rue de la Vallée, 3, 1204 Genève (CH).

Mr Luigi Profumo, director, in Via Orlando, 20, Genova.

Fifth resolution

The Board of Directors is authorized to appoint Mr Gabriele De Angelis as managing director of the company.

Sixth resolution

The meeting decides to change the purpose of the company which will have the following wording:

'The main object of the company is realization, exploitation, purchase, sale and operation of all technologies in the petroleum and oil-chemistry, comprising creation and realization of installations, purchase and exploitation of patents, licenses of know-how in these branches.

Further purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.'

Sixth resolution

The meeting decides to change the rules of majority for certain decisions of shareholders.

Seventh resolution

The meeting decides to restate the Articles of Incorporation as follows:

'Title I.- Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme, the name of which is ICT INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The main object of the company is realization, exploitation, purchase, sale and operation of all technologies in the petroleum and oil-chemistry, comprising creation and realization of installations, purchase and exploitation of patents, licenses of know-how in these branches.

The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by tree hundred ten (310) shares of one hundred euros (100.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to three hundred ten thousand euros (310,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II.- Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of

the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III.- General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

A majority of 80 % of the shares is required to decide on:

- the amendments of the by-law's
- transfer of all branches or branch offices
- merger or sale of parts of the activities of the company
- transfer and granting of all licenses, conclusion and amendment of agreements with all sub-contractors within the frame of the main object of the company.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first friday of May at 16.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on thirty-one of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.'

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLAB IMMOBILIER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 8 mars 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 13 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Dereme, conseiller juridique et fiscal, demeurant à Etterbeek (B).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du nom de la société.
- 2.- Réduction du capital social d'un montant de deux cent quatorze mille euros (214.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-cinq mille euros (245.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires et annulation de leurs actions.
- 3.- Modification du nombre et de la valeur nominale des actions.
- 4.- Nomination d'administrateurs.
- 5.- Modification de l'objet de la société.
- 6.- Modification de l'article 9 des statuts en vue de changer les quorums de majorité pour certaines résolutions.
- 7.- Refonte complète des statuts en anglais.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de CLAB IMMOBILIER S.A. en ICT INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social pour un montant de deux cent quatorze mille euros (214.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-cinq mille euros (245.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires et annulation de leurs actions.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 31.000,- soit représenté par 310 actions de 100,- EUR chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Eric Breuillé, Monsieur Luc Leroi et Monsieur Dominique Moinil comme administrateurs et leur donne pleine décharge.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour six ans:

Monsieur Rudolf W. Gunerman, administrateur de société, Maowood Lane-Reno, 89502 USA Nevada, président.

Monsieur Gabriele De Angelis, administrateur de société, rue de la Vallée, 3, 1204 Genève (CH).

Monsieur Luigi Profumo, administrateur de société, Via Orlando, 20, Genova.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Gabriele De Angelis comme administrateur-délégué de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

'L'objet principal de la société est la réalisation, l'exploitation, l'achat, la vente, la mise en valeur de toutes les technologies dans le domaine de l'industrie pétrolière et pétrochimique, y compris la conception et la réalisation d'installations, l'acquisition et la mise en valeur de brevets, de licences de know-how dans le domaine pétrolier et pétrochimique.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.'

Septième résolution

L'assemblée décide de changer les règles de majorité pour certaines décisions d'actionnaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de la refonte des statuts comme suit:

'Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de ICT INNOVATIVE CLEAN TECHNOLOGIES S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation, l'exploitation, l'achat, la vente, la mise en valeur de toutes les technologies dans le domaine de l'industrie pétrolière et pétrochimique, y compris la conception et la réalisation d'installations, l'acquisition et la mise en valeur de brevets, de licences de know-how dans le domaine pétrolier et pétrochimique.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Une majorité de 80 % des actions est requise pour procéder à l'adoption des points suivants:

- modifications statutaires
- cession de toutes filiales ou succursales
- fusion ou vente de parts de l'activité sociale
- cession ou l'octroi de toutes licences, conclusion et modification et tous contrats avec des sous-traitants dans le cadre de la réalisation de l'objet social principal.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi de mai, à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Dereme, G. Kettel, S. Nalepa, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 juillet 2001, vol. 418, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2001.

E. Schroeder.

(45346/228/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.532.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(45330/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELIOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 79.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELIOS MANAGEMENT S.A.

Signature

(45331/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELIOS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 79.392.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELIOS PRIVATE EQUITY S.A.

Signature

(45332/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELVAG IMMO A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

H. R. Luxemburg B 68.367.

Im Jahre zweitausendundeins, am zwölften Juli, traten die Aktionäre der Aktiengesellschaft HELVAG IMMO A.G., mit Sitz in Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit dem Amtssitze zu Luxembourg am 1. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 293 vom 27. April 1999.

Die Gesellschafter traten am 31. Oktober 2000 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit dem Amtssitze zu Luxembourg, diese ist noch nicht veröffentlicht.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Heinrich Steyert.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Charles Schmit.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Frank Ferron.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, gab der Vorsitzende folgende Erklärungen zur Beurkundung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- Ausscheiden des Vorsitzenden des Verwaltungsrats, Herr Peter Pastor.
- Eintreten als neuer Verwaltungsrat des Herrn Robert Stoehr, wohnhaft 98, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg.
- Ernennung des Herrn Robert Stoehr zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats.
- Verlegung des Firmensitzes nach 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- Verschiedenes.

Nachdem diese Erläuterungen als richtig befunden wurden, nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Ausscheidens aus dem Verwaltungsrat von Herrn Peter Pastor und ernennt Herr Robert Stoehr, Comptable, wohnhaft 98, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg als neues Verwaltungsratsmitglied. Er beendet das Mandat seines Vorgängers.

Sodann kamen die Mitglieder des Verwaltungsrats, nämlich:

Herr Heinrich Steyert, vorbenannt, und Herr Robert Stoehr, vorbenannt, in einer Sitzung zusammen und handelnd in eigenem Namen und in Namen von Herrn Karl-Heinz Klefisch und Gerd Eehalt, aufgrund von zwei Vollmachten, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, und haben beschlossen Herrn Robert Stoehr, Comptable, wohnhaft 98, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Der Firmensitz wird verlegt nach 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Geschehen und aufgenommen zu Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Versammlungsbüros die Niederschrift der heutigen ausserordentlichen Generalversammlung unterschrieben.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45333/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HELVAG IMMO A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

H. R. Luxembourg B 68.367.

ERKLÄRUNG

Herr Robert Stoehr erklärt sich zur Berufung in den Verwaltungsrat der Firma HELVAG IMMO AG, Luxembourg, einverstanden.

Luxembourg, den 5. Juli 2001.

R. Stoehr.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45334/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de l'acte sous seing privé du 5 avril 2001 adoptant l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45335/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

En date du 14 décembre et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.

2. Le capital actuel de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,82.
 3. Le capital converti actuel et augmenté à concurrence de EUR 5.266,18 pour le porter de EUR 619.733,82 à EUR 625.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 212.437,- sans émission d'actions nouvelles.
 4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
 5. L'article 3 des statuts est modifié comme suit:
 «Le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»
 6. Les 25.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune
 Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.
 KPMG EXPERTS COMPTABLES
 Signature
 Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.
 Le Receveur (signé): J. Muller.
 (45336/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
 R. C. Luxembourg B 42.749.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 septembre 1992, acte publié au Mémorial C N° 178 du 23 avril 1993, modifié par-devant M^e Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C N° 258 du 14 avril 1999. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 avril 2001.

—
 Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.
 KPMG EXPERTS COMPTABLES
 Signature

(45337/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HILBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
 R. C. Luxembourg B 60.380.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la HILBERT S.A.
 FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45338/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 22.437.

—
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
 tenue à Luxembourg le 29 juin 2001*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Meisch Robert de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2001, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Gillet Etienne, Comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2002.

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
 Signature / Signature
 Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45371/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HOLDINTER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.282.

Statuts coordonnés au 22 mars 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

(45339/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HOLIDAY & LEISURE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.435.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 mai 2001

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour HOLIDAY & LEISURE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45340/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

H.P. THERKELSEN LUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).
Siège social: L-8217 Mamer, 6, rue op Bierg.
H. R. Luxemburg B 31.789.

Im Jahre zweitausendundeins, den sechszwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft dänischen Rechtes H.P. THERKELSEN A/S, mit Sitz in DK-6330 Padborg, Eksportvej 1 (Dänemark),

hier vertreten durch Frau Jeanne Feltgen, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Die Aktiengesellschaft dänischen Rechtes H.P. THERKELSEN HOLDING A/S, mit Sitz in DK-6330 Padborg, Eksportvej 1 (Dänemark),

hier vertreten durch Frau Jeanne Feltgen, vorgeannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Beide Vollmachten, von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor angegeben, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung H.P. THERKELSEN LUX, G.m.b.H. (in Liquidation), mit Sitz in L-8217 Mamer, 6, rue op Bierg, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 31.789, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 2. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 72 vom 8. März 1990, deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 15. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 177 vom 23. April 1993, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million fünfhunderttausend Franken (1.500.000,- Fr.), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils fünfzehntausend Franken (15.000,- Fr.).

Die Gesellschaft wurde aufgelöst und in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 30. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 55 vom 24. Januar 1998.

Die Komparenten sind alleinige Eigentümer aller Anteile der vorgeannten Gesellschaft H.P. THERKELSEN LUX, G.m.b.H. (in Liquidation) und ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlichen Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen nach Vorlegung den Bericht des Rechnungsprüfers zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Bericht des Liquidators zu genehmigen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlast für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen dem Liquidator und dem Rechnungsprüfer Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft H.P. THERKELSEN A/S in DK-6330 Padborg, Eksporthvej 1 (Dänemark), aufbewahrt werden.

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Feltgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2001, vol. 514, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 17. Juli 2001.

J. Seckler.

(45342/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HORTENSIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.230.

Statuts coordonnés au 28 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

(45341/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HURO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.534.

Statuts coordonnés au 2 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45344/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.303.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
tenue à Luxembourg le 29 juin 2001*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent Jacquemart, Comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45354/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.632.

Les comptes annuels de la société anonyme IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de FCP, au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 48, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Pour IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

K. Atobe

Director

(45345/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(45349/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.396.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 29 juin 2001

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45350/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KEYWEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2001 au siège social

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu de l'article 6 des statuts de la société et de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2001, nomme Monsieur Christopher S. Klisowski comme Administrateur-Délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Meeting of Board of Directors held on the 3rd of July 2001 at the registered office

The Board of Directors acting in accordance with the Article 6 of the Company Articles and the 6th resolution of the Extraordinary General Assembly held on the 3rd of July, 2001 appoints Mr Christopher S. Klisowski as Managing Director with power of sole signature.

C.S. Klisowski acting on his own behalf and on behalf of BURONOVA LTD

Signature

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2001, vol. 418, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(45392/228/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 21.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45351/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 21.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45352/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 21.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45353/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.676.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 29 juin 2001

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45355/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2001

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue de Nassau à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL COMPOUND S.A. (en liquidation)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45369/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KORSNÄS RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la société KORSNÄS RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à .r.l.

Signature

(45396/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KORSNÄS RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.097.

Conseil d'administration

Monsieur Håkan Axelsson, demeurant à Stockholm en Suède
Monsieur Thomas Jönsson, demeurant à Stockholm en Suède
Monsieur Lars Nordstrand, demeurant à Stockholm en Suède.

Commissaire aux comptes

COMPAGNIE DE REVISION.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2001

L'assemblée générale du 8 juin 2000 a réélu comme administrateur: Thomas Jönsson.

Monsieur Stig Nordin et Monsieur Torgny Hedlund ont été remplacés par Monsieur Lars Nordstrand, MODERNA FÖRSÄKRINGAR AB, demeurant à Stockholm en Suède et Monsieur Håkan Axelsson, BANQUE INVIK, demeurant à Stockholm en Suède.

La COMPAGNIE DE REVISION a été réélue comme Commissaire aux Comptes.

Pour la société KORSNÄS RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à .r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45397/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

SIGVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.010.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 janvier 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (05122/005/16)

Le Conseil d'Administration.

TRIBORG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.229.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 janvier 2002 à 14.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (05123/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***FRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.865.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 janvier 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (05179/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***RDDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (05182/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***FBOA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.753.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 janvier 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (05183/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***FINANTEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Divers.

I (05184/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 43, boulevard Royal, le lundi 21 janvier 2002 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver la mise en place d'un plan de stock options en faveur du personnel de la société et de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. («le Plan de stock options»).
2. Autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'assemblée générale, à émettre des droits de souscription à des parts sociales ordinaires dans le cadre du Plan de stock options, pour un nombre de parts sociales ordinaires ne pouvant dépasser 1 % par an, sauf en 2002 où ce chiffre est porté à 2 % pour émettre les droits de souscription relatifs aux années 2001 et 2002, et ne pouvant en outre dépasser au total 5 % du capital souscrit, et ce à concurrence d'un capital autorisé supplémentaire de 8.534.284,50 euros dédié au Plan de stock options, le Conseil d'Administration étant autorisé à procéder à cette émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les limites du nombre des parts sociales de ce capital autorisé de la société, étant entendu que cette autorisation au Conseil d'Administration doit être en vigueur au moment de l'émission de ces droits de souscription.
3. Modifier l'article 6 des statuts de la société en conséquence.
4. Divers.

Les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 26 et/ou 27 des statuts pour pouvoir assister à l'assemblée.

I (05185/755/22)

*Le Conseil d'Administration.***VISITRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.946.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 novembre 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05014/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***SOROKINA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.651.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 janvier 2002 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
6. Divers.

II (05072/005/17)

Le Conseil d'Administration.

BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 janvier 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 juillet 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2001.
4. Divers.

II (05073/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 janvier 2002 à 11.30 heures au siège social de la Société afin de délibérer et de voter sur l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier la dénomination de la Société en BRG FUND et, par conséquent, modifier l'article 1 des Statuts de la Société.
2. Nommer trois nouveaux administrateurs.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement sur le point 1. à l'Ordre du Jour que si la moitié au moins du capital est représentée. La résolution, pour être valable, devra réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne requiert aucun quorum pour le point 2. à l'Ordre du Jour. La résolution, pour être valable, devra réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la Société, 7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, soit en Belgique auprès de s.a. BONNEWIJN, RENWART, VAN GOETHEM & CO. n.v., 78, rue de la Loi, B-1040 Bruxelles, cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (05151/584/23)

Le Conseil d'Administration.